

Conditions d'utilisation des services SMS

1. Services SMS

Cembra Money Bank SA (ci-après l'« émettrice ») offre au titulaire d'une ou de plusieurs cartes de crédit (nommés ci-après le «titulaire») la possibilité de recevoir sur un appareil mobile par service de messages succincts ou Short Message Service (ci-après «SMS»), certaines informations sur l'utilisation de sa/ses carte(s) de crédit émise(s) par l'émettrice.

2. Exigences techniques pour l'utilisation des services SMS

Pour pouvoir bénéficier des services SMS, le titulaire doit être en possession d'une carte valable et active de l'émettrice et avoir un contrat de téléphone mobile valable et actif auprès d'un prestataire de télécommunications.

3. Activation/Désactivation des services SMS

Pour la première activation du ou des services SMS, le titulaire définit sur le site www.cembra.ch/eservice le service SMS dont il souhaite faire usage, ainsi que la valeur minimale de transaction pour laquelle le service SMS doit être pris en compte.

Le titulaire peut en tout temps désactiver avec effet immédiat un ou plusieurs services SMS, à l'adresse www.cembra.ch/eservice, sous SMS Services. Le titulaire est en particulier informé du fait que la désactivation des services SMS par l'envoi d'un SMS à l'émettrice n'est pas possible.

Dans le cas où le titulaire active un service SMS contenant plusieurs services SMS, le ou les service(s) SMS activé(s) jusqu'alors, et qui est/sont déjà compris dans ce service SMS, sera /seront automatiquement désactivé(s).

4. Modification

Le titulaire peut en tout temps modifier les paramètres d'un ou de plusieurs services SMS ainsi que le numéro de téléphone utilisé pour le ou les services SMS à l'adresse www.cembra.ch/eservice.

5. Teneur des services SMS

Le titulaire est informé du fait que les services SMS peuvent être limités ou indisponibles notamment en raison d'un manque de réseau cellulaire, durant les travaux de maintenance du système ou durant la résolution de problèmes techniques par l'émettrice, ainsi que pour l'acheminement de SMS à l'étranger. Par ailleurs, le titulaire est rendu attentif au fait qu'aucun SMS ne lui sera envoyé par l'émettrice pour les transactions non confirmées par l'émettrice. Enfin, le titulaire reconnaît que les montants indiqués dans les SMS peuvent diverger des montants effectivement comptabilisés sur sa carte de crédit dans le cadre de transactions tests, par exemple dans le cadre d'une réservation de chambre d'hôtel ou de véhicule de location.

6. Frais

L'émettrice facture au titulaire des frais pour l'utilisation des services SMS, ces frais pouvant être, soit forfaitaires, soit par unité de SMS envoyé par l'émettrice en fonction du type de service choisi par le titulaire. Ces frais sont indiqués dans la description des différents services SMS sur www.cembra.ch/eservice, sont facturés mensuellement et reportés sur facture de carte de crédit correspondante adressée au titulaire mensuellement.

L'attention du titulaire est attirée sur le fait qu'exceptionnellement l'information sollicitée ne puisse pas lui être envoyée en un seul SMS, l'information dépassant 160 caractères, et que les SMS reçus par le titulaire lui soient facturés par unité (sauf pour les types de service facturés forfaitairement).

Les frais de téléphonie mobile, frais d'itinérance (« roaming ») inclus si applicable, perçus par le prestataire de télécommunications concerné pour l'envoi de SMS du titulaire à l'émettrice restent à la charge du titulaire et sont facturés directement par le prestataire de télécommunication concerné.

7. Modifications des conditions d'utilisation

L'émettrice se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes dispositions, les prestations liées aux services SMS ainsi que l'infrastructure du système. Les modifications seront communiquées d'une manière adéquate au titulaire et seront considérées comme acceptées lorsque le titulaire ne s'y oppose pas dans un délai de 30 jours.

8. Résiliation/Changement de carte

En cas de résiliation du contrat de carte de crédit ou de blocage de la carte de crédit par l'émettrice, ainsi qu'en cas de blocage de eService, la validité des prestations liées aux services SMS et toutes les obligations de l'émettrice qui en résultent s'annulent immédiatement. Il en va de même en cas de changement de type de carte de crédit (« upgrade » ou « downgrade ») auprès de l'émettrice. Par contre, en cas de remplacement de la carte de crédit, le ou les services SMS continue(nt) sur la même base.

9. Dispositions diverses

Demeurent en outre applicables les « Conditions pour l'utilisation de eService », les « Dispositions sur l'utilisation des moyens de communication électroniques », ainsi que les conditions générales en vigueur établies par l'émettrice et régissant l'utilisation des cartes de crédit, qui prévalent en cas de contradiction avec les présentes dispositions.